

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 26-06-03

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 11 MAI 2026

Rappel du nombre de délégués en exercice	42	
Quorum	22	
Nombre de titulaires présents	41	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)		(b)
Nombre de procurations	1	(c)
Soit un total de votants potentiels de	42	(a+b+c)

Objet
Détermination de la composition de la CLECT

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MARIEMBERG JF (Allondrelle)- MOSCATO PASCAL (Bazailles)- D MULDER *(Baslieux)* - PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- P CATTANI (BOISONT)-P GRETHEN (CHARENCY)- BROUILLARD R (COLMEY)-GEORGES D(DONCOURT)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- CAILLARD E (LONGUYON)- HOUSSEON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-DEVAUX T (Longuyon)- COLLIGNON *(Longuyon)* BIZOT H (LONGUYON)-PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- CASAVECCHIA A (OTHE) - Eddy JIRKOVSKY *(Petit Faily)*- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT) -SIROT A (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)- D ROESER (TELLANCOURT)-BIGOT D (VILLE AU MONTOIS) -M WIERZBICKI (VILLE HOUDLEMONT)- B GOFFARD (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- LANDEL C (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : WOJCIK JL (LONGUYON) à J SAILLET (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 04/05/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 18/05/2026

Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil communautaire détermine la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Président propose, en séance, une représentation fondée sur les critères suivants :

- Un élu par commune de moins de 1 000 habitants ;
- Un élu supplémentaire par tranche de 1 000 habitants pour les communes dont la population est supérieure à ce seuil.

Sur cette base, la composition s'établit comme suit :

- 26 représentants, à raison d'un élu par commune concernée ;
- 5 représentants pour la commune de Longuyon ;

Soit un total de 31 élus composant la CLECT.

Chaque conseil municipal procédera à la désignation par délibération en son sein de son représentant et ses représentants au sein de la CLECT.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

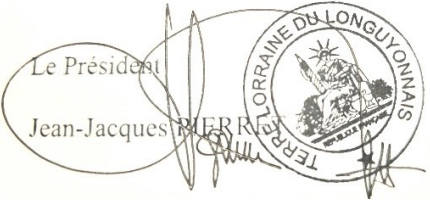
A l'unanimité,

Décide que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sera composée de 31 membres, répartis comme suit :

- **26 représentants, à raison d'un élu pour chacune des 26 communes membres dont la population est inférieure à 1 000 habitants ;**
- **5 représentants au titre de la commune de LONGUYON.**

Fait à LONGUYON le 18/05/2026

Le Président
Jean-Jacques PIERRE

The image shows a circular official stamp of the 'TERritoire du LONGUYONNAIS'. The stamp features a central emblem with a sun, a castle, and a cross, surrounded by the text 'TERritoire du LONGUYONNAIS' and '1848'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.